

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre à 17H05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Sénateur-Maire.

AFFAIRE N° 13/686 :

Modification de la délibération du 27 septembre 2012 prescrivant la révision du PLU et constitution du Comité Technique de Révision

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, LORION David, MALET Viviane, BALAYA Marie Paule, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, VAYABOURY Patrick, TAN Jean Willy, HOARAU Denise, RIFOSTA Hermann, BELLON Stephen, BONNE Marie Thérèse, POTIN Philippe, AZAGAMEL Rose May, MINATCHY Mariot, TEVANEE Monique, GUIEN Marie Claire, ROUVRAIS Simone, BRABANT Suzette, PALIOD Marie Claude, QUINOT Augusta, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, LIONNET Danielle, DIGANAMASSO Joël, VON PINE Bernard, SINACOINDE Amélie, BRET Jean Paul, MAYEN Marie Patricia, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, TETIA Dany, MOUTOUSSAMY Jean Max, SOUNDRON Daniéla, NARIA Olivier, BOYER Thierry, MALIDI Mariaty, BOYER Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU Virginie, CHETTY Marie Dolène.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (représentée par Monsieur BOYER Thierry), AHO NIENNE Sandrine (représentée par Monsieur DIJOUX Stéphano), GASTRIN Jean Pascal (représenté par Monsieur DIGANAMASSO Joël), FATIMA Sofa (représentée par Madame TEVANEE Monique), RIVIERE Gilbert (représenté par Monsieur MICHEL FONTAINE), MANGATA Johann (représenté par Madame SOUNDRON Daniéla), BALAYA Armand (représenté par Monsieur ANDA Jean Gaël), VALY Nazir (représenté par Madame GOBALOU Virginie).

ABSENTS :

MM. MANGROLIA Yassine, OMARJEE Younousse, SPARTON Roger, DARD Jean Charles.

Le Sénateur-Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Stephen BELLON pour remplir les fonctions de secrétaire. Monsieur le Sénateur-Maire procède à l'appel.

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015 a été adopté à l'unanimité.

Le Sénateur-Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 2 octobre 2015 et la convocation du Conseil Municipal faite le 18 septembre 2015.



Le Sénateur-Maire,

Michel FONTAINE

Affaire n°13/686 : Modification de la délibération du 27 septembre 2012 prescrivant la révision du PLU et constitution du Comité Technique de Révision.

Direction de l'Aménagement et du Développement

Par délibération n° 42/2438 du 27 septembre 2012, le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU de Saint-Pierre, avec pour objectif de créer un Eco-PLU.

Il est nécessaire de mettre à jour à cette délibération et d'y apporter deux modifications :

- **La première modification concerne la composition des membres élus du comité technique de suivi du PLU.**

Le Conseil municipal a prévu la création d'un comité technique de suivi du PLU. Ce comité technique est présidé par le Sénateur-Maire ou son représentant, il se compose de 6 élus représentant les grands quartiers de la commune et de 6 personnes qualifiées, personnalités civiles ou associations ayant fait acte de candidature, choisies en conseil municipal.

Pour l'heure, seuls les membres élus du comité technique ont été désignés par la délibération du 27 septembre 2012.

Il s'agit de :

- 1 Monsieur David LORION
- 2 Monsieur Georges LAROQUE
- 3 Madame Daniel LIONNET
- 4 Madame Marie Thérèse BONNE
- 5 Madame Béatrice Scholastique SIGISMEAU
- 6 Monsieur Luc LALLEMAND

Depuis mars 2014, la composition du conseil municipal a évolué. Il convient de modifier et d'arrêter la composition définitive du comité technique.

Le sénateur-Maire propose à cette occasion de désigner son représentant au comité technique et de fixer les modalités de remplacement des membres démissionnaires ou absents à plus de trois réunions consécutives.

Pour éviter d'éventuels dysfonctionnements dans l'organisation des réunions du comité technique, il est proposé d'arrêter deux listes de douze (12) personnes numérotées de 1 à 12.

Les six premières personnes de chaque liste (n° 1 à 6) seront les membres titulaires du comité technique. Les six personnes suivantes (n°7 à 12) seront les membres remplaçants.

Un titulaire pourra être remplacé pour cause de démission ou d'absence à plus de trois réunions successives. Dans ce cas, le n°7 sur la liste occupe le siège laissé définitivement vacant ; en cas de second remplacement à pourvoir au niveau des titulaires, le N°8 sur cette liste s'y attelle, et ainsi de suite.

La proposition faite au conseil municipal est la suivante:

Président : Le Sénateur-Maire, Monsieur Michel FONTAINE
Représentant du Sénateur Maire : Monsieur Olivier NARIA

Liste des 12 représentants élus du comité technique (titulaires et remplaçants):

Titulaires :

- 1 – Madame Béatrice SIGISMEAU
- 2 – Madame Virginie GOBALOU
- 3 – Monsieur Stephen BELLON
- 4 – Monsieur Gilbert RIVIERE
- 5 – Madame Viviane MALET
- 6 – Monsieur Mariot MINATCHY

Remplaçants :

- 7 – Monsieur Willy TAN
- 8 - Madame Danielle LIONNET
- 9 – Monsieur Thierry BOYER
- 10 – Monsieur David KHELIF
- 11 – Madame Simone ROUVRAIS
- 12 – Madame Amélie SINACOINDE

Liste des 12 représentants des personnalités civiles, personnes qualifiées ou associations du comité technique :

Titulaires :

- 1- Monsieur Bernard ARAYE (cadre social)
- 2- Madame Hélène VERGNIET (retraîtée)
- 3- Monsieur Denis DUPUY, (architecte)
- 4- Monsieur François GARDE, (professeur d'université)
- 5- Monsieur Eric FOCK, (maître de conférences à l'université)
- 6- Monsieur Jean Pierre VELLEZEN, (président d'association, OMS)

Remplaçants :

- 7- Monsieur Philippe PINEL, (médecin à la retraite)
- 8- Monsieur Alain Paul HOARAU, (président d'association)
- 9- Monsieur Alain BELLON, (agriculteur)
- 10- Monsieur BEMAT Abdoul, (cadre social)
- 11- Monsieur Jean-Luc MINATCHY, (chef d'entreprise)
- 12- Madame Françoise ROZE-BOYER, (avocate)

▪ **La seconde modification concerne le calendrier prévisionnel de la procédure de révision du PLU.**

La délibération du 27 septembre 2012 a prévu, « **dans son exposé des motifs** », le déroulement de la procédure de révision en 4 grandes phases, avec l'échéancier indiqué ci-après:

Une phase de diagnostic d'études et concertation en 2013.

- Une phase de discussion en 2013 et 2014, pour la validation des choix politiques et le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Une phase d'écriture réglementaire en 2014 pour la réalisation de la cartographie et des différentes pièces de l'Eco-PLU.
- Une phase de procédure en 2014-2015 consacrée, à l'arrêt du projet d'Eco-PLU, l'enquête publique et l'approbation définitive.

Depuis 2012, plusieurs actions ont été mises en place par la Direction Urbanisme et Application du Droit des Sols pour accompagner et sécuriser la procédure de révision :

- L'accueil et le renseignement du public sur la procédure de révision.
- La gestion personnalisée des demandes de déclassement avec l'attribution d'un numéro de dossier unique.
- Le recensement et la cartographie des demandes issues des particuliers.
- L'organisation des premières réunions d'échanges avec les principaux services communaux et leurs élus respectifs.
- La collecte des données et des études existantes au sein de services communaux et de la CIVIS en vue de constituer une banque de données à destination des bureaux d'études.

- L'attribution d'un marché d'assistance à une agence de communication pour concevoir les outils de la communication et de la concertation publique (création d'un espace internet dédié au projet d'Eco-PLU notamment).
- L'attribution d'un marché d'assistance juridique à un groupement d'avocats afin de sécuriser la procédure de révision.
- Le lancement de deux études spécifiques qui viendront alimenter et compléter les études menées pour la réalisation de l'Eco-PLU. La première étude porte sur les problématiques agricoles, environnementales et de développement durable et la seconde sur la stratégie du développement urbain.
- Le choix du bureau d'étude chargé de réaliser l'Eco-PLU.

Le démarrage des études ayant pris du retard par rapport aux prévisions initiales, il convient d'ajuster et de redéfinir le planning prévisionnel de la procédure de révision.

Le nouveau calendrier **prévisionnel** est ainsi défini :

- Une phase de diagnostic d'études et de concertation en 2015.
- Une phase de discussion en 2015 et 2016, pour la validation des choix politiques et le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Une phase d'écriture réglementaire en 2016 pour la réalisation de la cartographie et des différentes pièces de l'Eco-PLU.
- Une phase de procédure en 2016-2017 consacrée, à l'arrêt du projet d'Eco-PLU, l'enquête publique et l'approbation définitive de ce document.

L'assemblée est également informée de la création par arrêté préfectoral du 06 novembre 2012 de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles à la Réunion.

Cette commission instituée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 est consultée sur tout projet de révision de PLU, entraînant la diminution des espaces agricoles.

Pour approuver son Eco-PLU, la commune de Saint-Pierre devra au préalable recevoir un avis favorable de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles.

Un avis défavorable de la commission aurait pour conséquence de suspendre l'avancement de la procédure de révision et de rendre impossible la mise à l'enquête publique et l'approbation du projet d'Eco-PLU.

Sur proposition du Sénateur-Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE MODIFIER la composition des membres élus du comité technique prévue par la délibération du 27 septembre 2012.**
- **DE FIXER la composition du comité technique de la manière suivante :**

Président : Monsieur Michel FONTAINE

Représentant du Président : Monsieur Olivier NARIA

Représentants élus :

Titulaires :

- 1 – Madame Béatrice SIGISMEAU
- 2 – Madame Virginie GOBALOU
- 3 – Monsieur Stephen BELLON
- 4 – Monsieur Gilbert RIVIERE
- 5 – Madame Viviane MALET
- 6 – Monsieur Mariot MINATCHY

Remplaçants par ordre :

- 1 – Monsieur Willy TAN
- 2 - Madame Danielle LIONNET
- 3 – Monsieur Thierry BOYER
- 4 - Monsieur David KHELIF
- 5 – Madame Simone ROUVRAIS
- 6 – Madame Amélie SINACOINDE

Représentants des personnalités civiles, personnes qualifiées ou associations :

-Titulaires :

- 1- Monsieur Bernard ARAYE (cadre social)
- 2- Madame Hélène VERGNIET (retraitee)
- 3- Monsieur Denis DUPUY, (architecte)
- 4- Monsieur François GARDE, (professeur d'université)
- 5- Monsieur Eric FOCK, (maître de conférences à l'université)
- 6- Monsieur Jean Pierre VELLEZEN, (président d'association, OMS)

- Remplaçants par ordre :

- 7- Monsieur Philippe PINEL, (médecin à la retraite)
- 8- Monsieur Alain Paul HOARAU, (président d'association)
- 9- Monsieur Alain BELLON, (agriculteur)
- 10- Monsieur BEMAT Abdoul, (cadre social)
- 11- Monsieur Jean-Luc MINATCHY, (chef d'entreprise)
- 12- Madame Françoise ROZE-BOYER, (avocate)

• **D'ACTER les modalités de remplacement des membres du comité technique en cas de démission ou d'absence à plus de 3 réunions consécutives.**

• **D'ACTER le nouveau calendrier prévisionnel de révision du PLU défini par la présente délibération.**

Les autres points de la délibération N°42/2438 du 27 septembre 2012 restent inchangés.

Au même titre que la délibération N° 42/2438 du 27 septembre 2012, la présente délibération sera notifiée au Préfet, au Président du Conseil Régional, au Président du Conseil Général, au Président du Parc National de la Réunion, au Président de la CIVIS, autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains, au Président du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation du S.Co.T. du Grand Sud, au Président de la CASUD communauté d'agglomération du Sud, au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion, au Président de la Chambre d'Agriculture, au Président de la Chambre des Métiers, au Président du Syndicat Mixte de Pierrefonds et aux Maires des Communes voisines, Saint-Louis, Entre-Deux, Tampon, Saint-Joseph, Petite-Ile.

La délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie, à la Direction de l'Aménagement et du Développement, Direction Urbanisme de la ville et dans les Mairies Annexes, d'une mention dans un journal du Département et sera publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE SÉNATEUR-MAIRE



Michel FONTAINE

